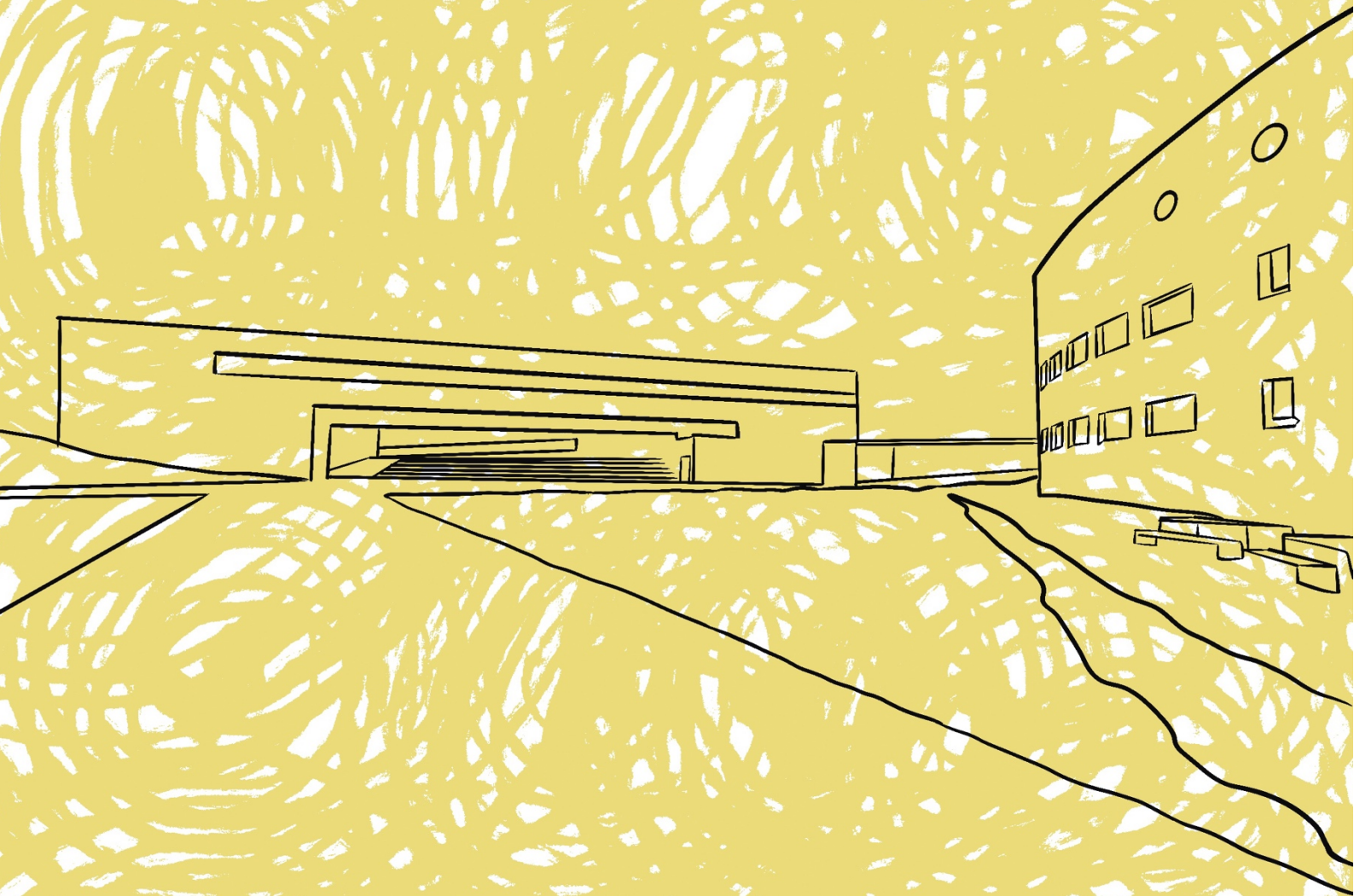


Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
GYMNASE DE NYON	3
Conseil de Direction	4
Administration	4
Contact	4
CHEFFES/CHEFS DE FILE ET RESPONSABLES DES FILIERES	5
MAITRESSES ET MAITRES DE CLASSE	7
École de maturité (EM)	8
École de Culture Générale (ECG)	9
École de Commerce (EC)	10
FORMATIONS	11
Titres délivrés	12
École de Maturité (EM)	12
Maturité Bilingue	12
École de Culture Générale (ECG)	14
Maturités Spécialisées (MS)	14
École de Commerce (EC)	16
Maturité Professionnelle Économie et Services, type économie (MPES)	16
Changement de choix	16
REGLEMENT INTERNE	17
VIE AU GYMNASSE	23
Bibliothèque	24
Médiathèque et moyens audio-visuels	24
Informations et affichage	24
Cours facultatifs	25
Chœur du Gymnase de Nyon	25
Semaine spéciale	25
Échanges et séjours linguistiques	25
RESSOURCES	27
Médiation	28
Service de santé	28
Psychologie scolaire	29
Orientation scolaire et professionnelle	29
Accompagnement social	30

Aumônerie – Service d’accompagnement spirituel	30
Diversité de genre et orientation affective	31
INFORMATIONS PRATIQUES	33
Horaire journalier (valable du lundi au vendredi)	34
Parking	34
Écolage	34
Bourses d’études et dispenses d’écolage	35
Taxe d’inscription	35
Assurances	35
Majorité civile	35
Moyens informatiques	36
Extrait du mémento	37
Vacances scolaires	39
INFRASTRUCTURES	41
Plan du site	42
Informatique	43
Installations sportives	43
Salles de classe	43
Cafétéria – Restaurant	43
Conciergerie	44
Casiers	44

Gymnase de Nyon



Conseil de Direction

M. Frédéric BAECHLER, directeur

Mme Caroline BAUMGARTNER, doyenne (École de Commerce)

M. Rolf CHRISTINGER, doyen (École de Maturité – classes de 2^e année)

Mme Hélène COUVE, doyenne (École de Maturité – classes de 3^e année)

Mme. Florence DUTRUY, doyenne (Maturités Spécialisées – 4^e année)

M. Jean LASSUEUR, doyen

M. Jean-Olivier MAQUIGNAZ, doyen (École de Maturité – classes de 1^{re} année)

Mme Olivia STUDER, doyenne (École de Culture Générale)

Le directeur, les doyennes et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

Administration

Mme Amélie ANCIAUX

Mme Sophie BERRY

Mme Kathya CORNAZ

Mme Sarah IORILLO

Mme Moira NEGRINELLI

Mme Sabrina STRAUSS

Le secrétariat est ouvert tous les matins de 7h30 à 11h45 et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 16h30. Fermé le mercredi après-midi dès 11h45.

Contact

Gymnase de Nyon

Route de Divonne 8 b

1260 Nyon 2

☎ 022 557 53 33

Site : gymnasedenyon.ch

Courriel : gymnase.nyon@vd.ch

Couverture : Melissa Nigro (3M17)

Illustrations : Sophie Berry

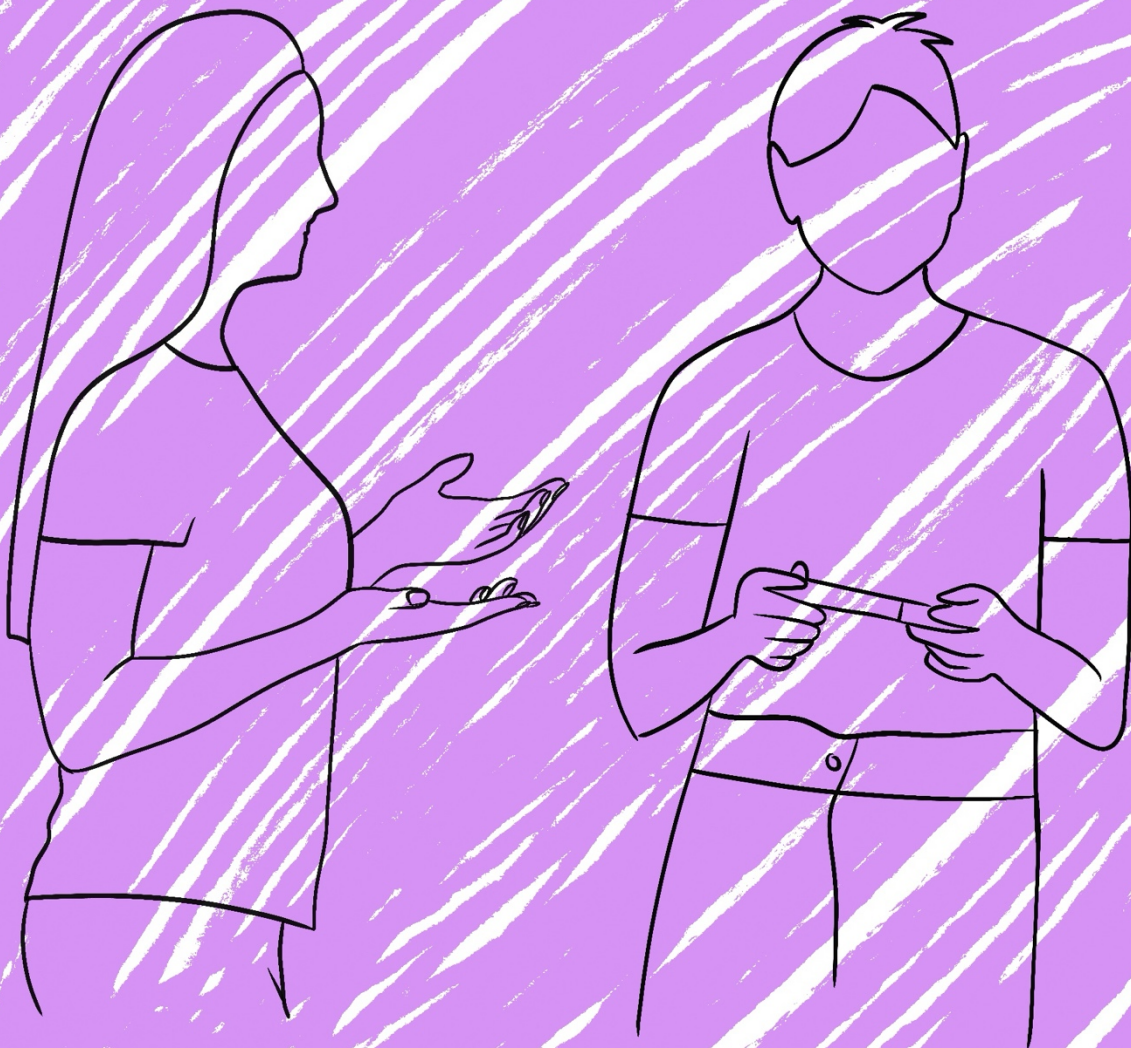
Cheffes/ chefs de file et responsables des filières



<i>Allemand</i>	Mme	PESCE	Graziella
<i>Anglais</i>	M.	AFONSO	Jonathan
<i>Arts visuels</i>	M.	ANTON	Anton
<i>Biologie</i>	Mme	PITTARD	Nadège
	M.	WILDI	Christophe
<i>Chimie</i>	Mme	PUTALLAZ	Denise
	M.	BOSSERT	Henri
<i>Bureautique</i>	Mme	BURET	Monelle
<i>Économie et droit (EC)</i>	M.	QUELOZ	Jonathan
<i>Économie et droit (ECG et EM)</i>	M.	PIEMONTESI	Joëlle
<i>Éducation physique</i>	M.	TANNER	David
<i>Espagnol</i>	Mme	HEREDIA	Iara
<i>Français</i>	M.	MARTINHO	Hugo
<i>Géographie</i>	Mme	LUDWIG	Ina
<i>Histoire</i>	Mme	DE DOMPIERRE	Ludivine
	Mme	PETER	Kim
<i>Histoire de l'art</i>	Mme	PROD'HOM	Nathalie
<i>Histoire et sciences des religions</i>	M.	PFITZMANN	Fabian
<i>Informatique de gestion</i>	M.	JAN	Dominique-Alain
<i>Informatique</i>	M.	MARTIN	Ange-David
<i>Italien</i>	M.	RICCI	Felicetti
<i>Latin, culture antique</i>	M.	LUGEON	David
<i>Mathématiques</i>	Mme	TIXHON	Arianna
<i>Musique</i>	M.	NUSSBAUMER	Matthias
<i>Philosophie, psychologie</i>	M.	RICCI	Felicetti
<i>Physique</i>	Mme	WALSER	Laure
	M.	VANOLLI	Fabrice

<i>Maturité bilingue fra-all</i>	Mme	WENZEL	Angelika
<i>Maturité bilingue fra-ita</i>	M.	RICCI	Felicetti
<i>Maturité professionnelle économie et services</i>	Mme	ROMY	Patricia
<i>Maturités spécialisées</i>	Mme	DUTRUY	Florence

Maîtresses et maîtres de classe



Pour toute question relative à ses études et à son orientation ultérieure, l'élève s'adresse en premier lieu à son/sa maître·sse de classe, qui est également l'interlocuteur prioritaire en cas de difficultés.

Mmes et MM. les maîtresses et les maîtres de classe reçoivent les parents sur rendez-vous (022 557 53 33 ou courriel).

En outre, l'élève peut demander, en tout temps, un entretien à l'un·e des doyen·ne·s ou au directeur.

École de maturité (EM)

Classes 1M

1M01	BRUTSCHE	Stéphane
1M02	GRAMICCIA	Francesco
1M03	NORTH-VALLEY	Nathan
1M04	SCHMITT	Sophie
1M05	LUGEON	David
1M06	SCYBOZ	Mélanie
1M07	BERTOZ	Caroline
1M08	MULLER	Géraldine
1M09	FLURY	Nike
1M10	AHLGRIMM	Jana
1M11	KÜNZI	Sophie
1M12	TUCKNOTT	Alexandra
1M13	NADESAN	Mallika
1M14	BIANCHI	Noemi
1M15	MARZER	Susanne
1M16	COLIN	Julia
1M17	FAVRE	Benjamin
1M18	PFITZMANN	Fabian
1M19	CANGEMI	Valdo

Classes 2M

2M01	FARAH	Selma
2M02	BAIUTTI ROUVENAZ	Patricia
2M03	TIXHON	Arianna
2M04	PUTALLAZ	Denise
2M05	PHEULPIN	Léa
2M06	PITTARD	Nadège
2M07	SIGSTAM	Thérèse
2M08	KRULL	Mylène
2M09	CORTESY	Philippe
2M11	GIRONI	Nadège
2M12	AKRAM	Sofia

2M13	WENZEL	Angelika
2M14	AFONSO	Jonathan
2M15	MAQUIGNAZ	Jean-Olivier
2M17	PESCE	Graziella
2M18	NICOLAS	Louis

Classes 3M

3M01	PELLET	Nathalie
3M02	WALSER-MONTANDON	Laure
3M03	FERRERO	Frédéric
3M04	MEMMI	Clélia
3M05	PLATTET	Anne
3M06	WILDI	Christophe
3M07	MURISSET	Félicien
3M09	FERREIRA AGUIAR	Vanessa
3M10	MEISTER	Benoît
3M11	VEGA	Emilio
3M12	FORESTIER	Elise
3M13	MOLO	Elia
3M14	SCHNEEBERGER	Gwendeline
3M15	ROGGO	Nathalie
3M16	VIENET	Malika
3M17	MAZZOLENI	Chiara
3M18	CAP	Marie-Laure

École de Culture Générale (ECG)

Classes 1C

1C1	WILDI	Lydiane
1C2	HENRIOD	Valentin
1C3	DUTRUY	Florence
1C4	FAVRE	Guillaume

Classes 2C

2CAdCi	KOCOT-PUHL	Aneta
2CPe	GEBHARD	Gilles
2CSa1	LEFRANÇOIS	Lauranne
2CSa2	DURUSSEL	Antoine

Classes 3C

3CAdCi	PROD'HOM	Nathalie
3CPe	GOLAY	Guillaume
3CSa	PUTALLAZ	Denise

École de Commerce (EC)

Classes 1E

1E1	BOULAT	Zenia
1E2	OSMANAJ	Arbresha

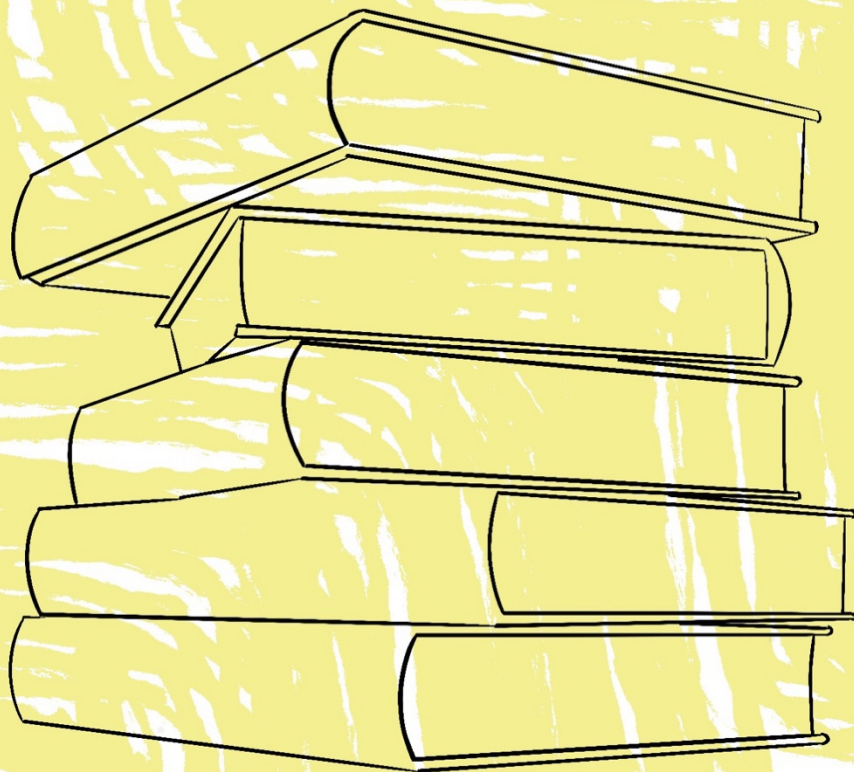
Classes 2E

2E1	ROMY	Patricia
2E2	PIEMONTESI	Joëlle

Classes 3E

3E1	LA GIOIA	Milena
3E2	ROMY	Patricia
3E3	QUELOZ	Jonathan

Formations



Titres délivrés

Les titres délivrés sont reconnus par les instances cantonales et fédérales compétentes. Il s'agit des titres suivants :

- Baccalauréat cantonal et certificat de maturité gymnasiale
- Certificat de culture générale
- Certificat fédéral de capacité (CFC)
- Maturité professionnelle économie et services (MPES)
- Maturités spécialisées

École de Maturité (EM)

La préparation au baccalauréat et au certificat de maturité est fondée sur les plans d'études et programmes vaudois élaborés à partir du « Plan d'études cadre pour la maturité » et du « Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale », adopté en 1995 et modifié en 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

- Le baccalauréat, diplôme vaudois, est un titre reconnu dans notre canton, sanctionnant la réussite des études gymnasiales telles que définies par les exigences et plans d'études officiels des Gymnases vaudois.
- Le certificat de maturité, titre suisse de niveau identique, est reconnu sur l'ensemble du territoire de la Confédération, ainsi qu'à l'étranger, et donne accès aux Universités suisses, aux Écoles polytechniques et, sous certaines réserves, aux Universités étrangères.

La Commission suisse de maturité est chargée du contrôle de leur exécution. Le Gymnase de Nyon est reconnu par la Confédération comme habilité à délivrer des certificats de maturité conjointement aux baccalauréats.

Maturité Bilingue

Les élèves de l'École de Maturité ont la possibilité de préparer un certificat de maturité avec mention bilingue (français-allemand, français-anglais ou français-italien). Les élèves effectuant la maturité bilingue français-anglais ou français-italien seront regroupé·e·s dans un seul gymnase en 3^e année : Gymnase de Renens (français-anglais), Gymnase de la Cité (français-italien).

Le candidat à la maturité bilingue doit être une personne sociable et ouverte, curieuse de découvrir et vivre une autre culture, capable de s'adapter facilement à un autre milieu familial. En outre, il doit remplir les conditions fixées par le département.

Maturité bilingue français-allemand :

- Par immersion longue : les élèves suivent normalement leur 1^{re} année de Gymnase à Nyon, effectuent leur 2^e année dans un Gymnase de langue allemande et reviennent au Gymnase de Nyon en 3^e année. En 3^e année, ils suivent une branche (histoire) en allemand et rédigent leur travail de maturité en allemand.
- Par immersion courte : les élèves suivent normalement les cours de 1^{re} année jusqu'aux vacances de Pâques environ et séjournent ensuite dans une région de langue allemande jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les élèves sont promus en 2^e année au vu de leurs résultats scolaires jusqu'à leur départ. En 2^e et en 3^e année, ils bénéficient de cours en allemand dans deux disciplines (histoire et mathématiques) et rédigent leur travail de maturité en allemand.

Les deux formules, prévoyant un échange ou séjour de plus ou moins longue durée, ne visent pas uniquement l'efficacité linguistique : il s'agit de donner à ces élèves une occasion de vivre en profondeur dans une région de culture différente.

Les élèves intéressé·e·s par la maturité bilingue français-allemand ont jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 pour prendre une décision définitive en collaboration avec la répondante pour la maturité bilingue, Mme Angelika WENZEL, auprès de laquelle toutes les informations peuvent être obtenues. Ensemble, ils évaluent, dans le détail, les implications concrètes de ce choix. Une réunion d'information se tiendra au Gymnase de Nyon le jeudi 2 octobre 2025 à 18h.

Maturité bilingue français-anglais et français - italien :

Le séjour a lieu durant toute la deuxième année du Gymnase (immersion longue uniquement) en Angleterre (français-anglais), au Tessin ou en Italie (français-italien).

Les élèves intéressé·e·s par la maturité bilingue français-anglais ou français-italien pourront s'inscrire en ligne dès le mois d'octobre. Un courriel de rappel leur parviendra quelques jours avant l'ouverture de l'inscription.

Le programme de maturité bilingue français-italien est réservé aux élèves qui étudient l'italien en École de Maturité (L2 ou OS).

École de Culture Générale (ECG)

A l'issue de trois années d'études, les Gymnases vaudois délivrent un titre de culture générale avec mention de l'un des domaines professionnels suivants :

- Art et design
- Musique (non ouvert au Gymnase de Nyon)
- Communication et information
- Santé
- Pédagogie
- Travail social (non ouvert au Gymnase de Nyon)

Un cursus supplémentaire d'une année aboutit à l'obtention d'une maturité spécialisée dans chaque domaine (cf. ci-après).

Les porteuses et porteurs de maturités spécialisées ou professionnelles peuvent accéder aux Hautes Écoles ou Écoles Supérieures correspondant à leur domaine de spécialisation.

Au cours de leur 2^e année, les élèves de l'École de Culture Générale doivent effectuer un stage pratique extra-scolaire de deux semaines consécutives dans le domaine professionnel choisi. La validation de ce stage par la direction du gymnase est nécessaire pour pouvoir se présenter aux examens finals.

Maturités Spécialisées (MS)

La maturité spécialisée est le titre couronnant une formation d'une année au maximum, suivant l'obtention du certificat de culture générale. Une composante de cette formation est la rédaction d'un Travail de maturité spécialisée, suivi par un·e répondant·e du gymnase d'origine, fondé sur une réflexion personnelle et approfondie sur des stages hors école ou un travail d'atelier (dans le domaine artistique). Elle donne accès à la formation *Bachelor* dans une Haute école spécialisée (HES) selon des modalités propres à chaque option. Les candidat·e·s ayant suivi une option différente durant leurs études gymnasiales doivent suivre des cours de formation complémentaire dans le domaine visé.

Maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP)

Elle permet d'accéder à la Haute école pédagogique (HEP) pour la formation d'enseignant généraliste. Cette année de formation n'est pas dispensée au Gymnase de Nyon en 2025-2026.

Maturité spécialisée santé (MSSA)

Elle donne accès à la formation dans une école de degré tertiaire appartenant à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), dans les filières non régulées (soins infirmiers et technique de radiologie médicale), à la procédure d'admission pour les filières régulées (diététique, ergothérapie,

physiothérapie et sage-femme) ou à la procédure d'admission dans les HES du domaine de la santé dans toute la Suisse.

Maturité spécialisée travail social (MSTS)

Elle donne accès à la formation dans une école de degré tertiaire appartenant à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), dans le domaine du travail social, qui se décline ensuite en trois orientations: assistant social – animateur socio-culturel – éducateur social.

Maturité spécialisée musique (MSMU)

Pour pouvoir s'inscrire à la formation MSMU, l'élève doit démontrer, en plus de son certificat de culture générale, par le biais d'une audition d'admission organisée soit par le Conservatoire de Lausanne, soit par l'École de jazz et de musique actuelle (EJMA), que le niveau qu'il a atteint dans la pratique de la musique le place en position de bénéficier avec profit de la formation MSMU. La MSMU donne accès à la procédure d'admission à la Haute école de musique de Lausanne (HEMU).

Maturité spécialisée arts et design (MSAD)

Pour pouvoir s'inscrire à la formation MSAD, l'élève doit, en plus de son certificat de culture générale, démontrer un niveau suffisant par le biais d'un dossier et d'un entretien devant un jury de l'ECAL. La MSAD donne accès à la procédure d'admission de l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL).

Maturité spécialisée en communication et information (MSCI)

Pour pouvoir s'inscrire à la formation MSCI, l'élève sera, en plus de son certificat de culture générale, soumis à une procédure de régulation.

Elle donne accès à des formations dans des écoles du degré tertiaire dans les domaines du tourisme, de la documentation et bibliothéconomie, de l'informatique, du graphisme et de l'ingénierie des médias.

École de Commerce (EC)

L'école de commerce est une voie de formation professionnelle commerciale proposée par les Gymnases vaudois. Elle offre un enseignement de culture générale de haut niveau, ainsi que des cours spécifiques à l'orientation commerciale en 1^{re} année déjà.

Le certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce et la maturité professionnelle économie et services, type économie (MPES) sont obtenus au terme d'un stage professionnel d'un an réalisé après les trois ans en école.

Maturité Professionnelle Économie et Services, type économie (MPES)

La formation à la maturité professionnelle économie et services donne l'occasion d'acquérir une pratique professionnelle (stage d'une année) permettant d'obtenir le CFC d'employé de commerce et la MPES. Ce dernier titre ouvre ensuite l'accès sans examen aux Hautes écoles spécialisées (HES) du secteur de l'économie, de l'administration et de l'hôtellerie.

Les porteuses et porteurs d'une maturité professionnelle économie et services peuvent également préparer en une année, au Gymnase Provence, un certificat d'examen complémentaire (Passerelle Dubs) qui leur donne le droit de s'inscrire aux Hautes écoles universitaires, aux mêmes conditions que les porteuses et porteurs de la maturité gymnasiale.

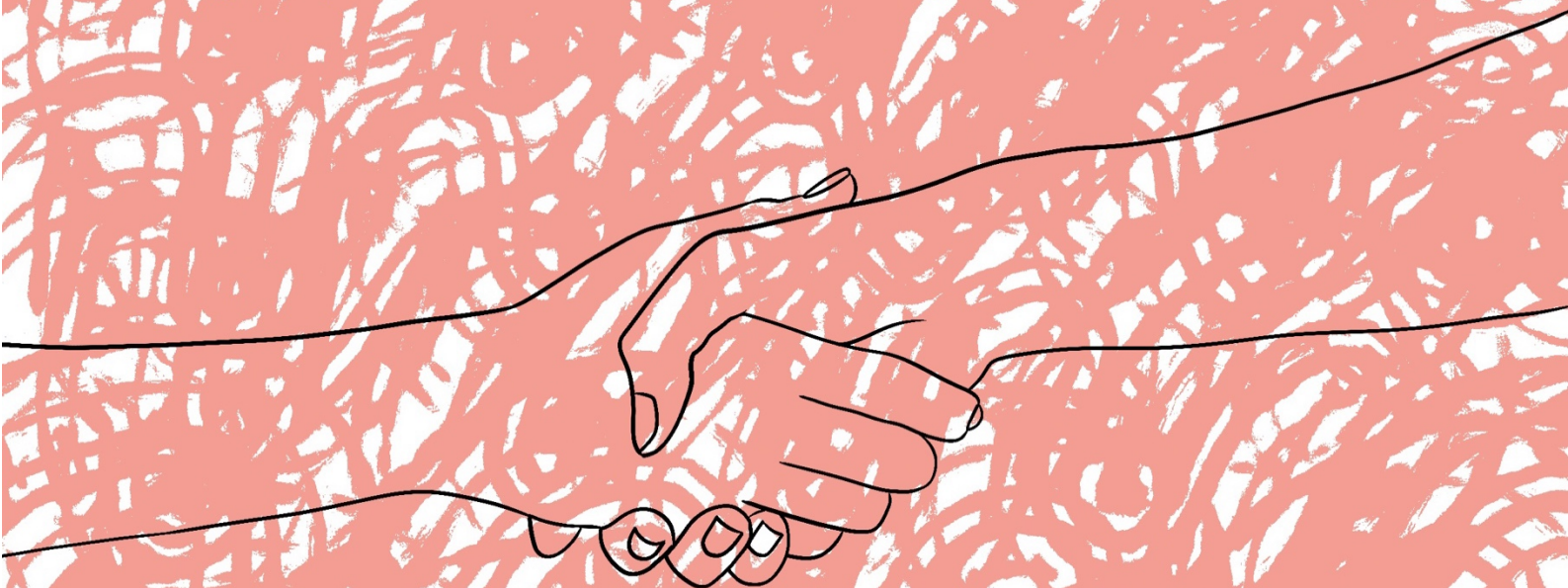
Changement de choix

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription ne peuvent plus être modifiés. Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles. *De tels changements peuvent impliquer un changement de classe, voire de gymnase.*

En 1^{re} année, les changements éventuels ne peuvent avoir lieu qu'au début de l'année scolaire, *durant les quatre premières semaines d'enseignement*. Un éventuel changement de niveau de mathématiques est en outre possible à la fin du 1^{er} semestre de la 1^{re} année et à la fin de la 1^{re} année.

Les demandes de changement de choix sont à adresser par écrit à la direction ; elles sont contresignées par le ou la représentant·e légal·e des élèves mineur·e·s.

Règlement interne



(adopté par la Conférence des maîtresses et des maîtres)

Préambule

Le présent règlement interne a pour but de garantir à toutes les personnes actives au sein du Gymnase de Nyon un climat d'études et de travail qui soutienne et favorise la vocation de l'établissement comme lieu d'apprentissage, de culture, de formation des personnalités et d'éducation citoyenne. Dans cette perspective, chacune et chacun doit pouvoir en particulier travailler dans la sérénité et dans un environnement marqué par les valeurs de respect et d'attention à autrui.

Chapitre I. Généralités

Article 1. Bases légales

- ¹ L'organisation et le fonctionnement du Gymnase de Nyon sont régis par la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) et par le règlement des gymnases du 6 juillet 2022 (RGY).

Chapitre II. Attitude générale

Article 2. Attitude

- ¹ Dans l'ensemble du périmètre scolaire, les élèves se conduisent correctement, adoptent une attitude respectueuse d'autrui et s'abstiennent notamment de tout comportement méprisant, agressif ou violent. Les élèves portent une tenue appropriée.
- ² Dans le cadre de leur formation, les élèves sont tenus à un devoir de diligence et effectuent leurs tâches avec tout le soin, la rigueur et la ponctualité nécessaires. En particulier, pendant les cours, les élèves ont leur matériel, ont effectué leurs devoirs et sont prêts à travailler dès le début de la leçon.

Article 3. Responsabilités

- ¹ Les élèves sont tenus d'observer tous les règlements et directives en vigueur. La personne représentant légalement l'élève mineur s'engage à lui faire observer les règlements et directives en vigueur.
- ² L'élève majeur ou la personne représentant légalement l'élève mineur répond des dommages qu'elle ou il a causés intentionnellement ou par négligence et en assume la réparation.

Article 4. Sanctions

- ¹ Le non-respect du présent règlement peut conduire au prononcé d'une sanction selon la LESS.
- ² Une première sanction est suivie, en cas de récidive, d'une sanction plus forte.
- ³ Un barème de sanctions est établi par le gymnase et communiqué aux élèves en début d'année scolaire. En fonction de leur gravité, certains comportements peuvent justifier le prononcé d'une sanction selon la LESS, indépendamment du barème de sanctions.

Chapitre III. Fréquentation

Article 5. Obligation de suivre les cours et de participer aux activités

- ¹ Les élèves sont tenus de suivre tous les enseignements et de participer à toutes les activités obligatoires, y compris les cours facultatifs auxquels elles ou ils se sont inscrits, avec régularité et ponctualité.
- ² Au début de chaque leçon, y compris les cours facultatifs, la maîtresse ou le maître contrôle la présence des élèves.
- ³ En principe, l'élève ne peut abandonner sa formation sans en informer par écrit la directrice ou le directeur. Cette déclaration est établie par la personne représentant légalement l'élève mineur.

Article 6. Ponctualité

- ¹ Pour chaque leçon, la maîtresse ou le maître note les arrivées tardives.
- ² En cas d'arrivée tardive, l'élève en explique le motif à la maîtresse ou au maître concerné.
- ³ Sauf cas exceptionnels appréciés par la directrice ou le directeur, l'horaire des entreprises de transport ne saurait justifier de dérogation à celui de l'établissement.
- ⁴ Les arrivées tardives sans motifs reconnus valables sont suivies de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 7. Absence, annonce d'absence et justification d'absence

- ¹ Toute absence fait l'objet d'une annonce et d'une justification.
- ² L'élève qui est dans l'impossibilité de suivre ses cours doit annoncer son absence à sa maîtresse ou son maître de classe avant le début du premier cours manqué. L'annonce d'absence est faite selon les modalités communiquées aux élèves en début d'année scolaire.
- ³ En principe, une absence qui n'a pas été annoncée selon les modalités prévues est assimilée à une absence sans motif reconnu valable.
- ⁴ Le jour de son retour en classe, l'élève transmet sa justification d'absence, accompagnée des éventuelles pièces justificatives, selon les modalités communiquées aux élèves en début d'année scolaire. La transmission de cette demande tient lieu de justification auprès d'un membre du Conseil de direction au sens du RGY.
- ⁵ L'élève mineur fait contresigner ses justifications d'absence par la personne la ou le représentant légalement.
- ⁶ En principe, une absence dont la justification est remise tardivement est assimilée à une absence sans motif reconnu valable.
- ⁷ Le Conseil de direction peut exiger un certificat médical en cas d'absences répétées ou d'une absence d'une durée de trois jours consécutifs.
- ⁸ Lorsqu'un élève ne manque que le cours d'éducation physique et sportive (EPS), elle ou il doit annoncer cette absence à la maîtresse ou au maître EPS concerné et faire une demande de rattrapage, au plus tard à la fin du cours. Sans une telle demande de rattrapage, l'absence

au cours d'EPS est, en principe, assimilée à une absence sans motif reconnu valable.

⁹ L'absence à la séance de rattrapage d'EPS sans motif reconnu valable est assimilée à une absence injustifiée.

¹⁰ Les absences sans motif reconnu valable sont suivies de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 8. Demande de congé

¹ Toute absence prévisible d'un jour au maximum doit faire l'objet d'une demande de congé remise dès que le motif est connu à la maîtresse ou au maître de classe avec les pièces justificatives nécessaires. La remise de la demande de congé à la maîtresse ou au maître de classe tient lieu de remise à la directrice ou au directeur au sens du RGY.

² Les demandes de congé portant sur plus d'un jour doivent être adressées par écrit dès que le motif est connu à la doyenne ou au doyen concerné avec les pièces justificatives nécessaires. La remise de la demande de congé à la doyenne ou au doyen tient lieu de remise à la directrice ou au directeur au sens du RGY.

³ L'élève mineur fait contresigner ses demandes de congé par la personne la ou le représentant légalement.

Article 9. Travaux écrits manqués

¹ Le jour de son retour en classe, l'élève remet avec sa justification d'absence un formulaire d'inscription au rattrapage pour chaque travail écrit manqué durant son absence.

² En cas d'absence justifiée lors d'une épreuve, la maîtresse ou le maître concerné impose, en principe, une épreuve de rattrapage à l'élève, qui sera convoqué à une session de rattrapage. L'épreuve de rattrapage est différente.

³ Une absence dont le motif n'est pas reconnu valable conduit, en principe, à l'attribution de la note 1 à l'épreuve annoncée et manquée.

⁴ Le rattrapage des travaux écrits s'effectue, en principe, le samedi matin ou un jour de semaine après la fin des cours. L'élève se conforme aux modalités de la convocation.

⁵ Toute absence à un travail écrit de rattrapage doit être justifiée auprès de la doyenne ou du doyen avant le jour ouvrable suivant à midi.

⁶ Lorsque l'élève ne se présente pas à l'épreuve de rattrapage, sans motif valable, la note 1 est attribuée à l'épreuve annoncée et manquée.

Chapitre IV Ordre - Sécurité - Convivialité

Article 10. Tabac, alcool, stupéfiants et cannabidiol (CBD)

¹ L'usage des produits du tabac, de tout produit nicotinique et des cigarettes électroniques ou de tout autre produit comparable aux cigarettes est interdit dans l'ensemble du périmètre du Gymnase de Nyon, à l'exception des zones extérieures réservées aux personnes qui fument.

² La consommation et la détention d'alcool, de stupéfiants et de CBD sont interdites dans l'ensemble du périmètre scolaire.

³ Le non-respect des interdictions précitées est suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Article 11. Ordre et usage des locaux

¹ Les salles de classe et laboratoires sont maintenus en état d'ordre et de propreté, les tableaux nettoyés à la fin de chaque leçon, et les chaises mises sur les tables à l'issue de la dernière leçon de la journée.

² Chacune et chacun contribue au maintien de la propreté des locaux en utilisant les poubelles et cendriers.

³ Les élèves prennent soin des bâtiments, du mobilier et du matériel pédagogique mis à leur disposition.

⁴ Les élèves garent bicyclettes, trottinettes, cyclomoteurs ou motos sur les places qui leur sont réservées, en évitant d'encombrer les accès.

⁵ L'accès au toit des bâtiments est interdit.

Article 12. Effets personnels

¹ Les élèves veillent à ne laisser à l'abandon ni livres, ni affaires, ni valeurs personnelles dans les salles. Le Gymnase de Nyon décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.

² Les élèves font bon usage des casiers mis à leur disposition.

Article 13. Utilisation des appareils électroniques

¹ Durant les cours et sauf accord explicite de la maîtresse ou du maître concerné, les objets connectés et téléphones portables sont éteints et rangés dans les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visibles. En cas de non-respect de cette obligation, les appareils peuvent être confisqués et leur détentrice ou leur détenteur sanctionné.

² Tout enregistrement sans autorisation de son et d'image est strictement interdit. La diffusion de tels contenus sans autorisation est interdite.

Chapitre V Participation des élèves à la vie de l'établissement

Article 14. Conseil des déléguées et délégués

¹ Les élèves sont associés à la vie de l'établissement, notamment par le biais d'un Conseil des déléguées et délégués.

² Le Conseil des déléguées et délégués est constitué d'une ou d'un délégué par classe, au maximum de deux.

³ Chaque classe élit la ou les personnes déléguées en présence de sa maîtresse ou de son maître de classe.

⁴ La personne déléguée représente sa classe au sein du Conseil des déléguées et délégués, ainsi qu'auprès du Conseil de direction. Dans ce cadre, elle est tenue de consulter ses camarades et de les informer des discussions du Conseil des déléguées et délégués.

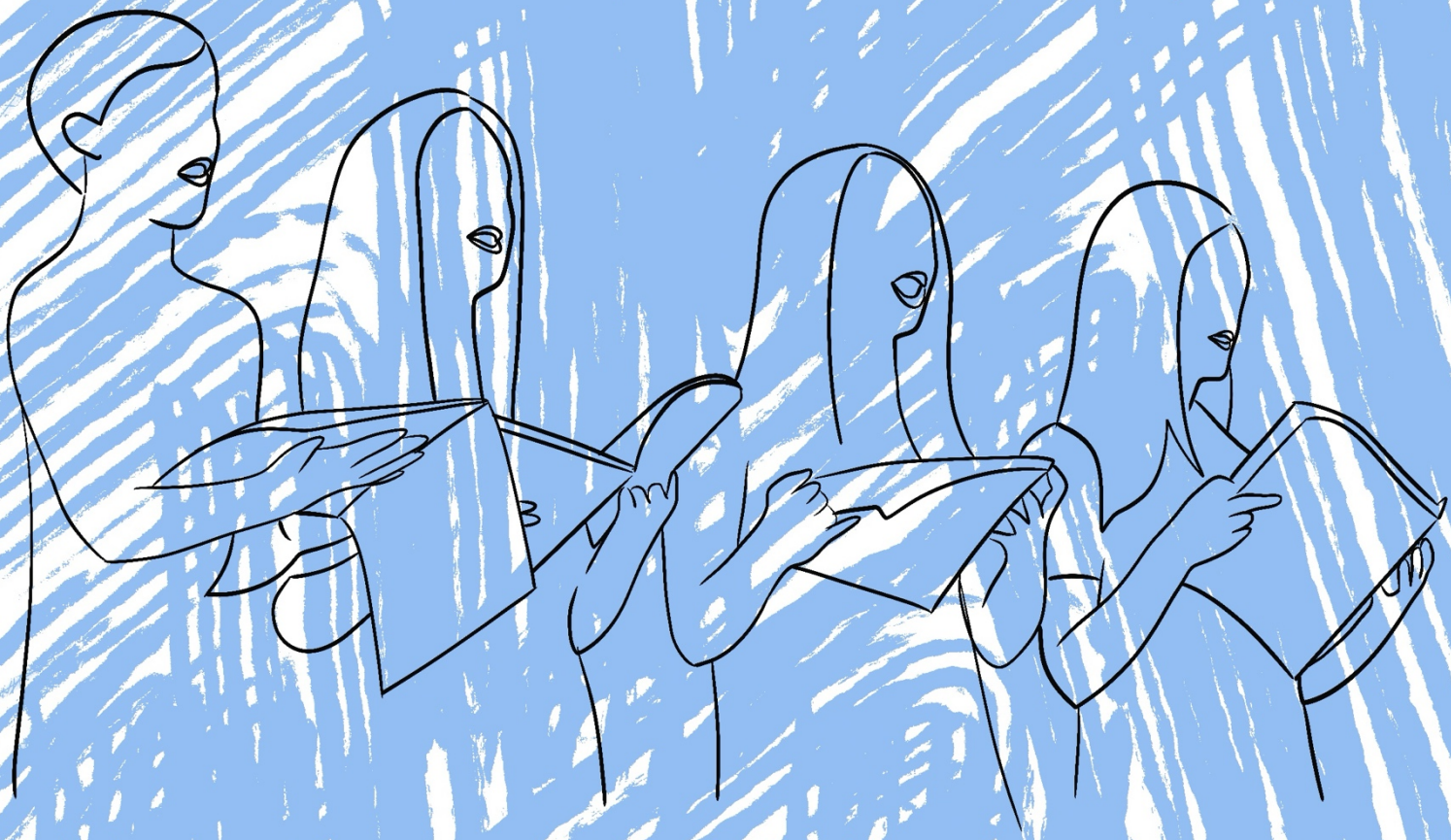
⁵ Le Conseil des déléguées et délégués se réunit au moins deux fois par année.

- ⁶ Le Conseil des déléguées et délégués exerce un rôle consultatif et représente les élèves auprès du Comité des élèves.
- ⁷ Le fonctionnement et les compétences du Conseil des déléguées et délégués, ainsi que les modalités d'élection de ses membres sont définis dans ses statuts.

Article 15. Comité des élèves

- ¹ Le Comité des élèves est composé de cinq à neuf membres élus afin de représenter, de manière en principe proportionnelle, chacune des Écoles et chacun des degrés d'études.
- ² Tout membre du Conseil des déléguées et délégués peut faire acte de candidature pour être élu au Comité des élèves.
- ³ Les membres du Comité des élèves sont élus par le Conseil des déléguées et délégués.
- ⁴ Le Comité des élèves se réunit au moins deux fois durant l'année scolaire.
- ⁵ Le Comité des élèves représente le Conseil des déléguées et délégués auprès du Conseil de direction, de la Conférence des maîtres et éventuellement d'autres instances. Il a pour fonction de mettre en œuvre les activités et missions qui lui sont dévolues par le Conseil des déléguées et délégués.
- ⁶ Le fonctionnement et les compétences du Comité des élèves, ainsi que les modalités d'élection de ses membres sont définis dans les statuts du Conseil des déléguées et délégués.

Vie au Gymnase



Bibliothèque

La bibliothèque du Gymnase est placée sous la responsabilité de Mme Clermonde JACCAZ, bibliothécaire. La bibliothèque est ouverte à toutes les usagères et tous les usagers de l'établissement. Elle comprend un service de prêt et un vaste espace de travail à la disposition des élèves, où tous les documents peuvent être consultés en libre accès.

Le catalogue de la bibliothèque est disponible en ligne sur le site web du Gymnase (gymnyonbiblio.wordpress.com).

Les utilisatrices et utilisateurs sont priés de respecter la vocation première de la bibliothèque – lieu de lecture, de réflexion et de travail – en faisant silence en toute occasion. *Il est interdit d'y apporter et d'y consommer de la nourriture.*

Afin que ce lieu s'enrichisse d'ouvrages de qualité provenant des horizons les plus divers, les maîtresses et les maîtres ainsi que les élèves sont invités à remettre à la bibliothécaire leurs propositions d'acquisitions nouvelles.

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 08h00 à 18h00 – vendredi de 08h00 à 17h00.

Contact :

Mme Clermonde JACCAZ – clermonde.jaccaz@eduvaud.ch

Mme Francine LEFEBVRE – francine.lefebvre@eduvaud.ch

Médiathèque et moyens audio-visuels

La médiathèque et les services moyens audio-visuels (MAV) sont placés sous la responsabilité de M. Bertrand BURRI. La médiathèque, située au 3^e étage de la Nef, conserve plus de 3'000 films et documentaires, que l'on peut emprunter par le biais de la bibliothèque.

Tous les DVD sont répertoriés dans le catalogue de la bibliothèque disponible en ligne sur le site du Gymnase (www.gymnasedenyon.ch / Services / Médiathèque). Merci de respecter la procédure de prêt.

Le service des MAV est à disposition des maîtresses et les maîtres ainsi que des élèves pour toutes questions techniques et conseils concernant le son, la vidéo et les photocopieuses, formation sur demande.

De nombreux équipements sont mis à disposition, sous la responsabilité de l'emprunteuse ou emprunteur, pour effectuer : prises de vue ou de son, sonorisations, projections...

Contact :

M. Bertrand BURRI – 079 941 01 21 bertrand.burri@eduvaud.ch

Informations et affichage

Les informations générales sont diffusées sur les écrans TV. Le gymnase distribue à chaque élève son adresse courriel valable durant toute sa scolarité gymnasiale. L'élève est tenu-e de relever son courrier à cette adresse une fois par jour d'école au moins.

Une messagère ou un messenger de classe est chargé de relever le casier de classe situé au secrétariat chaque matin entre 08h00 et 08h10. En cas d'absence, le casier est relevé par la/le remplaçant·e.

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes, est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour toute distribution de documents d'origine externe, ainsi que pour l'affichage en dehors des panneaux attribués aux élèves.

Lors de financement de brochures, le recours à des publicités concernant l'alcool et le tabac est interdit.

Cours facultatifs

Le Gymnase propose un certain nombre de cours facultatifs (voir la brochure *ad hoc*).

L'inscription à un cours facultatif est libre. Une ou un élève ne peut toutefois s'inscrire qu'à un seul cours, qu'elle ou il s'engage à suivre régulièrement jusqu'à son terme. La fréquentation des cours facultatifs est soumise au même contrôle que celui des cours obligatoires. Les cours facultatifs ont lieu en principe le mardi entre 12h05 et 13h40.

Chœur du Gymnase de Nyon

La pratique de l'art choral représente une activité facultative importante au Gymnase de Nyon. Le chœur du Gymnase rassemble, durant toute l'année scolaire, élèves, maîtresses et maîtres en vue de la préparation du concert annuel.

Semaine spéciale

Pour l'année scolaire 2025-2026, une semaine spéciale est organisée dans la semaine du 9 au 13 février 2026 (semaine précédant les vacances de février).

Les activités sont prévues comme suit :

- Classes de 1^{re} année : activités culturelles, sportives, appui
- Classes de 2^e année :
 - École de Maturité : travail de maturité
 - École de Culture Générale et École de Commerce : stages
- Classes de 3^e année : cours et/ou travaux écrits de longue durée. Le voyage d'études a lieu désormais durant la semaine précédant les vacances d'octobre.

Échanges et séjours linguistiques

Parallèlement à la maturité bilingue (voir page 23), le Gymnase de Nyon encourage vivement les élèves à effectuer des séjours linguistiques de longue durée, soit pendant les vacances scolaires, soit au cours des études. Les conditions de participation à de tels séjours sont établies d'entente avec la direction du Gymnase.

Réciproquement, le Gymnase de Nyon se réjouit d'accueillir chaque année des étudiant·e·s d'autres pays pour une année scolaire complète ou des durées inférieures.

Langue allemande :

Échange « Tandem »

Pour toutes les filières d'étude (EM, ECG, EC), en collaboration avec le Gymnase de Stadelhofen (Zurich) ou le Gymnase de Willisau (Lucerne).

Ouvert à tous les degrés (1^{re}, 2^e et 3^e années), l'échange Tandem offre la possibilité d'un échange individuel de 15 jours dans la ville de Zürich ou de Willisau. Selon un principe d'échange mutuel, les élèves séjournent deux semaines en Suisse allemande chez un partenaire que les élèves accueillent chez eux pour la même durée. Ces séjours sont répartis durant l'année scolaire, à partir du mois de novembre. Les informations concernant cet échange vous seront communiquées au début de l'année scolaire par le biais des enseignantes et enseignants d'allemand.

Échange Bâle – Nyon

Pour toutes les filières d'étude (EM, ECG, EC), en collaboration avec le Gymnase Fachmaturitätsschule Basel.

Ouvert aux élèves de 2^e année, l'échange Bâle – Nyon offre la possibilité d'un échange individuel dans la ville de Bâle. Selon un principe d'échange simultané ou décalé, les élèves séjournent de début septembre aux vacances d'octobre au début de la 2^e année. Les informations concernant cet échange vous seront communiquées au début du 2^e semestre par le biais des enseignantes et enseignants d'allemand.

Langue italienne :

Avec le soutien de *Movetia*, le Gymnase de Nyon propose les échanges individuels dans les formes que voici :

- L'échange de brève durée, d'une à deux semaines, pendant les vacances scolaires, ou bien en cours d'année scolaire, avec des élèves des régions italophones de Suisse (offre ouverte à toutes et à tous, inscription : mai, novembre, juin) ;
- Un séjour d'immersion linguistique et culturelle de deux mois, dans un lycée d'une région italophone en Suisse ou en Italie, durant le 1^{er} trimestre de la 2^e année d'études (inscription au printemps de la 1^{re} année, ouverte aux élèves qui étudient l'italien en École de maturité comme L2 ou comme OS).

Ressources

Médiation

Les élèves peuvent solliciter les médiatrices ou médiateurs en cas de difficultés diverses : scolaires, personnelles, relationnelles, familiales, financières...

Les médiatrices ou médiateurs sont des enseignantes et enseignants au bénéfice d'une formation spécifique en médiation scolaire. Leur mission principale est d'intervenir auprès des élèves en cas de problèmes individuels ou collectifs, en leur offrant un espace d'écoute confidentielle et un accompagnement sur mesure.

Les élèves peuvent prendre contact directement avec une/un médiatrice/médiateur, de leur propre initiative ou sur recommandation d'une/un enseignante/enseignant ou d'une/un doyenne/doyen.

Contact :

M. Philippe CORTHÉSY tél. 076 224 77 45 philippe.corthesy@eduvaud.ch

Mme Gabriela ERNI tél. 079 359 01 86 gabriela.erni@eduvaud.ch

M. Guillaume GOLAY tél. 077 218 00 40 guillaume.golay1@eduvaud.ch

Mme Lara LOPEZ tél. 079 222 63 80 lara.lopez@eduvaud.ch

Service de santé

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les jeunes et leur famille. L'équipe infirmière propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec la santé et le bien-être.

Spécialisées en santé communautaire, les infirmières scolaires offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des jeunes dans une visée inclusive.

- Soins personnalisés, écoute et soutien ;
- Évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins ;
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap) ;
- Participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS) ;
- Information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire.

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité PSPS (Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire).

Pour en savoir plus : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/>

Contact :

Infirmières : Mmes Catherine DIXON, Claire-Lise ROUILLER

Service de santé CEPN - à *La Villa* du lundi au vendredi

022 557 56 18 - servicesante.cepn@avasad.ch

Médecin scolaire : Dre Mme Pareesa Menghrajani.

Psychologie scolaire

Le service de psychologie scolaire est un espace d'écoute et de soutien à disposition de tous les élèves pour :

- Une évaluation de l'état psychologique avec une possible orientation vers des soins externes ou vers les ressources internes de l'établissement (service santé, médiation, orientation scolaire, aumônerie, direction) ;
- Un suivi ponctuel ou répété, en cas de difficultés psychologiques diverses (affectives, relationnelles ou scolaires) ;
- Un accompagnement dans le développement des compétences individuelles comme la gestion du stress, la régulation émotionnelle, la communication, la motivation, la gestion des relations, etc. au travers d'ateliers thérapeutiques et d'activités de groupe mis en place durant l'année scolaire.

Les psychologues sont également à disposition du corps enseignant et des professionnel-le-s de la santé de l'établissement pour :

- Discuter et évaluer une situation qui les préoccupe ;
- Participer à des réseaux avec les parents ou d'autres intervenant-e-s externes.

Les psychologues reçoivent **sur rendez-vous**. Les bureaux se trouvent à la Villa.

Contact :

Prise de contact : par le formulaire de demande d'intervention pour le service de psychologie qui se trouve sur Moodle ou au secrétariat.

- Mme Sabrina MELCHIORRE MESSINA, Psychologue-Psychothérapeute FSP en milieu scolaire, présente le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin
Tél : 079 266 32 38 ou 022 557 53 51, sabrina.melchiorre-messina@vd.ch
- M. Romain BORGEAUD, Psychologue en milieu scolaire, présent tous les jours de la semaine

Tél : 079 569 83 49 ou 022 557 53 51, romain.borgeaud@vd.ch

Orientation scolaire et professionnelle

Nos conseillères en orientation sont à la disposition de chaque élève pour les aider à :

- Identifier différents projets de formation personnalisés
- Découvrir ses intérêts, ses forces, ses valeurs
- Passer des questionnaires d'intérêts professionnels
- Trouver du sens à ses études
- Chercher de l'information sur les métiers et les formations
- Rebondir en cas de difficultés ou d'échec
- Chercher un stage en entreprise ou une place d'apprentissage

Mme Séverine MARTIN reçoit les élèves sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis. Mme Sarah FOUDA reçoit les élèves sur rendez-vous les mercredis.

Contact :

Le bureau A305 se situe au 3^e étage de la Nef, proche des escaliers qui mènent à la bibliothèque.

Les demandes de rendez-vous se font par courriel:

severine.martin@vd.ch, sarah.fouda@vd.ch.

Le secrétariat du Centre OSP Ouest est joignable au 022 557 59 00.

Accompagnement social

La travailleuse sociale propose un accompagnement, du soutien, du conseil ainsi qu'un espace d'écoute aux élèves. Elle les aide à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- Soutien dans les démarches socio-administratives : questions financières, de permis de séjour, de logement, d'assurances sociales ou problématiques juridiques ;
- Recherche de solutions et valorisation des ressources : relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire ;
- Accompagnement vers les partenaires.

Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les partenaires externes ainsi que les familles. Son intervention se fait avec l'accord de l'élève. La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

Les élèves sont accueilli-e-s sur rendez-vous (téléphone, message, courriel ou en passant à son bureau).

Contact :

Mme Laurence NICOD, laurence.nicod@vd.ch, tél : 079 460 33 54

Aumônerie – Service d'accompagnement spirituel

Les aumôniers – accompagnants spirituels se tiennent à la disposition de tous les élèves, enseignantes, enseignants et membres du personnel pour des entretiens individuels, l'organisation de débats et des rencontres conviviales.

Professionnels de la recherche du sens de l'existence, ils accompagnent celles et ceux qui se posent des questions sur leur devenir dans les diverses situations de vie. Ils cultivent une approche ouverte à la diversité des avis, des sensibilités et des appartenances. Ils mobilisent les traditions religieuses et philosophiques pour enrichir la réflexion présente de l'expérience et de la sagesse accumulées par l'humanité au travers des siècles.

Ils interviennent notamment sur les thématiques suivantes :

- La soif de vivre (sens, motivation, vie intérieure) ;
- Les relations interpersonnelles (identité, positionnement) ;
- Les appartenances (cultures, idéaux, visions du monde, religions) ;
- L'effort de justice (éthique, avenir de la société).

Contact :

Les aumôniers – accompagnants spirituels rattachés au gymnase sont MM. Marc WEILER et Nicolas BESSON. Ils assurent une présence tous les mardis et sont atteignables en tout temps au 022 557 55 80.

Les aumôniers – accompagnants spirituels interviennent au gymnase sur la base de l'article 169 de la Constitution vaudoise et de ses lois

d'application. En l'occurrence, ils ont le statut formel de pasteurs de l'Église réformée vaudoise (EERV).

Leur mandat est de mettre à profit leur expérience et leurs compétences au service de toutes et tous, dans une dynamique qui dépasse leurs propres convictions.

Diversité de genre et orientation affective

Le référent diversité de genre et orientation affective est à disposition aussi bien des élèves que des membres du personnel de l'établissement. Il propose :

- des discussions (individuelles ou en groupe) avec toute personne concernée, en questionnement ou intéressée par les thématiques de genre et/ou d'orientation affective ;
- au besoin, une orientation vers les ressources internes ou externes de l'établissement (par exemple : service santé, médiation, orientation scolaire, aumônerie ou direction) lorsque les besoins exprimés dépassent les compétences du référent ;
- la promotion des activités de sensibilisation ;
- une aide à la diffusion des informations relatives à ces thématiques, que ce soit pour répondre à un intérêt personnel ou professionnel.

Contact : Antoine DURUSSEL, antoine.durussel@eduvaud.ch



Informations pratiques

Horaire journalier (valable du lundi au vendredi)

1	08h15-09h00
2	09h10-09h55
3	10h15-11h00
4	11h10-11h55
5	12h05-12h50
6	12h55-13h40
7	13h50-14h35
8	14h45-15h30
9	15h40-16h25
10	16h35-17h20
11	17h30-18h15

La pause de midi peut intervenir en période 5 ou en période 6.

Les élèves sont tenu·e·s de se conformer strictement à l'horaire indiqué.

Le mardi, les pauses 5 et 6 sont réservées aux cours facultatifs, à des conférences et réunions diverses.

Les élèves peuvent être convoqué·e·s le samedi entre 08h15 et 11h30 ou les mardi et mercredi de 16h30 à 18h00 pour effectuer des travaux écrits de rattrapage.

Parking

Les deux-roues non motorisés (bicyclettes, VTT, vélos et trottinettes électriques) doivent être déposés sur les porte-vélos situés au nord du bâtiment L'Atrium et au Tandem.

Les deux-roues motorisés (vélomoteurs, scooters, motos) doivent être déposés sous la rampe de la Nef dans le parking intérieur, sur les espaces prévus à cet effet ou les quelques cases jaunes extérieures (l'accès doit se faire via la route de Divonne). Il convient de laisser le passage pour les voitures sous le couvert et la sortie du dépôt de machines d'entretien (tracteur et containers à ordures/papiers/cartons). Quelques places sont également disponibles au Tandem.

Le parking de voitures et de quads est strictement interdit sur tout le site du Gymnase.

Écolage

Un écolage annuel de Fr. 720.- est perçu pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton et sur l'ensemble de leurs revenus. Un dégrèvement est prévu pour les familles de plusieurs enfants. Le délai de paiement est fixé au **30 novembre 2025**. Les parents reçoivent en début d'année scolaire tous renseignements utiles à ce propos.

Bourses d'études et dispenses d'écologie

En application de la nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études gymnasiales. Le service d'accompagnement social du Gymnase se tient à la disposition des élèves et des familles pour tout complément d'information.

Taxe d'inscription

Toutes et tous les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de Fr. 70.-. Cette taxe est due même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'écologie et/ou d'une bourse d'études. Il en va de même en cas d'annulation de l'inscription. Pour les élèves de 1^{re} année, le paiement intervient au moment de l'inscription. Pour les élèves de 2^e et 3^e années, le délai est fixé au 30 novembre 2025.

Assurances

Les élèves mineur·e·s et majeur·e·s doivent obligatoirement être assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération. L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves. Celles/ceux-ci ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents. Par ailleurs, aucune assurance contre le vol n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

Majorité civile

La majorité civile à 18 ans rend majeur·e·s une partie importante des élèves des établissements secondaires supérieurs vaudois en cours d'études gymnasiales. En effet, selon l'article 14 du Code Civil, la majorité est fixée à 18 ans révolus. Toutefois, l'art. 277 al. 2 CC précise :

« Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux. »

Ainsi, de par la loi, le Gymnase a l'obligation de s'adresser, pour toute démarche, directement à l'élève dès qu'il a atteint sa majorité. Pour les élèves majeur·e·s et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes :

- L'écologie, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeur·e·s ; l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code Civil, subsiste.
- La responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves majeur·e·s : il convient donc de vérifier l'adéquation des assurances (responsabilité civile notamment) à la nouvelle situation.

- Les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeur·e.
- Un·e élève majeur·e – moyennant une déclaration écrite de sa main – peut quitter de son propre chef le Gymnase.
- Le régime légal confère une autonomie complète sur les plans civil et juridique aux élèves majeur·e·s. Leurs responsabilités s'en trouvent accrues en conséquence. Il leur appartient d'informer leurs parents de leur situation scolaire.

Moyens informatiques

Pour tous les incidents informatiques (par exemple ouverture de session, problématique) ou pour toute question en rapport avec le matériel informatique, les élèves adressent un courriel à :

helpdesk.gynyo@eduvaud.ch.

Extrait du memento

1 ^{er} semestre		
Du lundi 11 au jeudi 21 août		Session d'examens
Mardi 19 août	12h05-13h40	Réunion de parrainage des élèves de 1M, 1C, 1E
Jeudi 28 août		1 ^{er} délai pour changement de choix 1M, 1C, 1E
	18h00	Promotions de septembre
Mardi 2 septembre	18h00-19h30	Information aux parents, classes 1C
	20h00-21h30	Information aux parents, classes 1E
Mercredi 3 septembre	18h00-19h30	Information aux parents, classes 1M01 à 1M09
	20h00-21h30	Information aux parents, classes 1M10 à 1M19
Jeudi 11 septembre		Dernier délai pour changement de choix 1C, 1E, 1M
Lundi 22 septembre		Congé du Jeûne Fédéral
Jeudi 2 octobre	18h00	Maturité bilingue français-allemand (1M) : information aux élèves intéressé·e·s et à leurs parents au Gymnase de Nyon
Du lundi 6 au vendredi 10 octobre		Voyage d'études (3C, 3E, 3M)
Jeudi 9 octobre		Journée spéciale 1C, 1E, 1M (1 ^{re} année : pas de cours) Journée IA 2C, 2E, 2M (2 ^e année : pas de cours)
<i>Vacances d'automne : du vendredi 10 octobre (fin des cours) au lundi 27 octobre (8h15)</i>		
Lundi 27 octobre	12h00	Remise des versions finales des travaux de maturité
Mercredi 5 novembre	14h00	3E : Forum entreprises au Gymnase d'Yverdon (3E : pas de cours dès 11h55)
Mardi 11 novembre	11h10 - 13h15	Présentation des TM aux élèves de 2M
Vendredi 14 novembre		Journée pédagogique IA (tous les élèves : pas de cours)
Lundi 17 novembre	11h00	Fin des cours
Mercredi 19 et jeudi 20 novembre		3M : Journées découverte de l'EPFL (3OsPm + 3OsBc : pas de cours)
Mardi 25 (dès 12h55) et mercredi 26 novembre		Défense des travaux de maturité (3M : pas de cours)
Jeudi 4 décembre		3M : Journée découverte de l'Université de Lausanne (3M : pas de cours)
	11h10 - 13h40	Classes de 2M : information sur les options complémentaires (2M : pas de cours de 11h10 à 13h40)
	11h10 - 13h40	Classes de 1C : information sur les domaines professionnels (1C : pas de cours de 11h10 à 13h40)
Vendredi 12 décembre		Délai d'inscription en classe bilingue français-allemand, français-italien, français-anglais
<i>Vacances d'hiver : du vendredi 19 décembre (12h00) au lundi 5 janvier (8h15)</i>		
Jeudi 15 janvier	17h30	Fin du 1 ^{er} semestre

2 ^e semestre		
Lundi 19 janvier	12h05 – 12h50	Grabeaux 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e (MdCl), pas de cours en période 5
Mardi 20 janvier	12h05 – 13h40	Réunion de parrainage des élèves de 1 ^{re} année
Mercredi 21 janvier	11h55	Fin des cours
	dès 08h15	TM – 1 ^{re} journée (2M : pas de cours ordinaires)
	08h15 – 12h00	Débat <i>Politique et citoyenneté</i> (3 ^e année : pas de cours)
Du mardi 27 au vendredi 30 janvier		<i>Filmfest</i>
Mardi 3 et mercredi 4 février		Classes de 2 ^e année : journées neige (classes réparties sur les deux jours)
Du lundi 9 au vendredi 13 février		Semaine spéciale (classes de 1 ^{re} et 2 ^e années)
Jeudi 12 et vendredi 13 février		Classes de 2 ^e année: «Forum Horizon», cycle de conférences sur les métiers (2 ^e année : pas de cours)
<i>Relâches : du vendredi 13 février (fin des cours) au lundi 23 février (8h15)</i>		
Jeudi 2 avril		Défense des travaux personnels des classes de 3C et 3E (3C, 3E : pas de cours)
<i>Vacances de Pâques : du jeudi 2 avril (fin des cours) au lundi 20 avril (8h15)</i>		
Mardi 21 et mercredi 22 avril	08h15 – 12h00	Classes de 1 ^{re} et 2 ^e année : « Visions du Réel »
Mardi 5 mai	12h00	Information sur les examens aux élèves de 3 ^e année
Jeudi 7 mai		Journée sportive
<i>Jeudi 14 et vendredi 15 mai</i>		<i>Congé de l'Ascension</i>
Jeudi 21 mai	12h00	Fin des cours
	dès 16h00	Portes-ouvertes Présentation au public des TM et TPL excellents Voix de la Poésie Concert des élèves en OS-OC Musique Vernissage de l'exposition des arts visuels
Vendredi 22 mai	17h20	Fin des cours pour les classes terminales
<i>Lundi 25 mai</i>		<i>Congé de Pentecôte</i>
Du mardi 26 au jeudi 28 mai		Épreuves de compréhension orale
Du lundi 1 ^{er} au vendredi 5 juin		Examens écrits pour les classes terminales
Du lundi 8 au mercredi 10 juin		Examens oraux pour les classes terminales
Lundi 8 juin		Examen écrit EED (3E uniquement)
Mardi 9 juin	12h00	Fin des cours pour les classes sans examen (sous réserve de retenues ou de rendez-vous TM)
	dès 13h00	Grabeaux: réunion de chaque classe de 1 ^{re} et 2 ^e année avec son/sa maître-sse de classe pour la vérification des bulletins
Du lundi 15 au vendredi 19 juin		Examens oraux pour les classes terminales
Vendredi 26 juin	dès 13h10	Cérémonie de promotions

Vacances d'été : du vendredi 26 juin au lundi 17 août

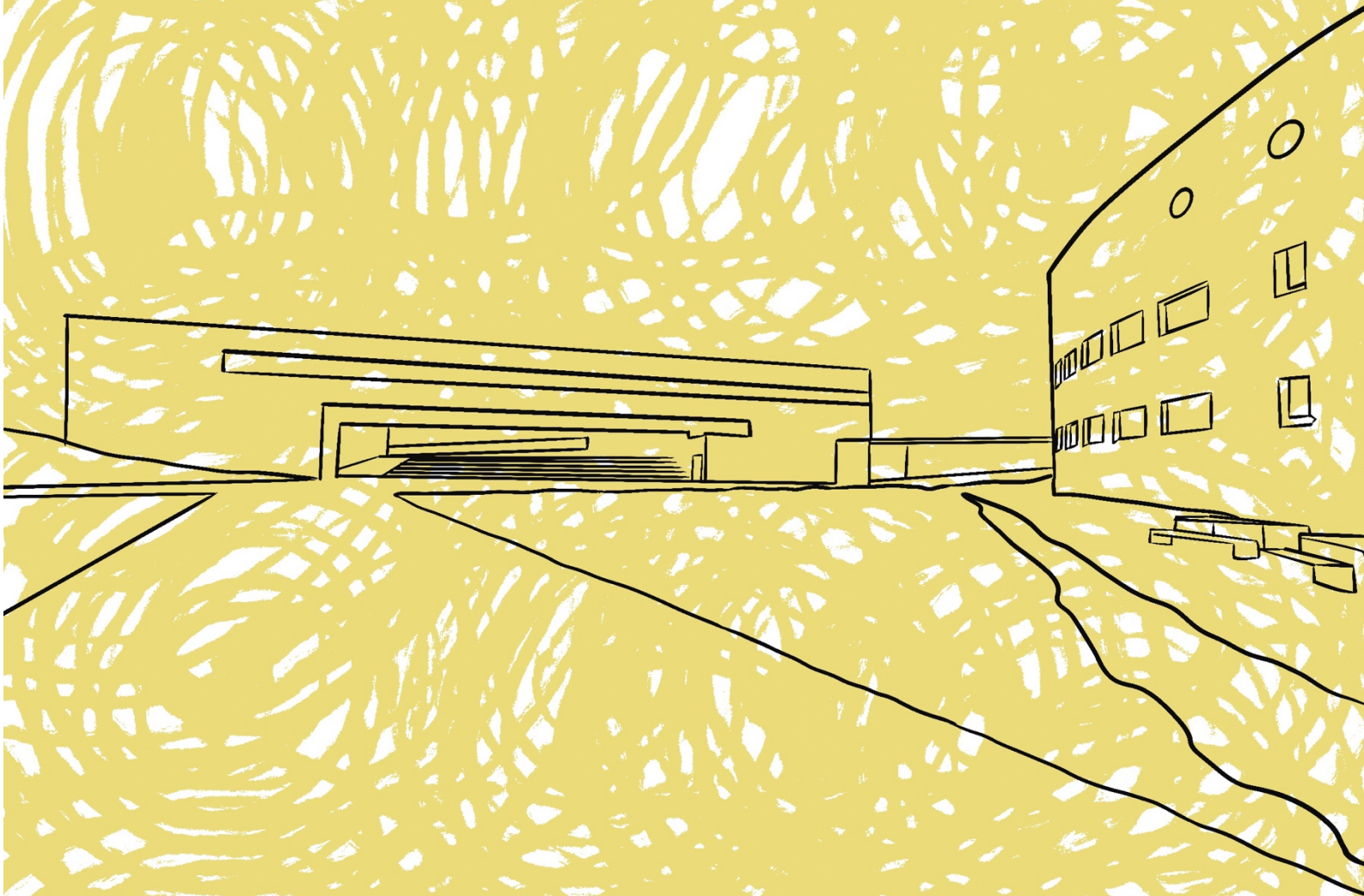
Vacances scolaires

Aucun congé n'est, en principe, accordé pour les jours qui précèdent ou suivent immédiatement les vacances scolaires. Au moment d'établir leurs projets de voyages, parents et élèves voudront bien se conformer à celles-ci.

La direction, les maîtresses et les maîtres, et en particulier les répondantes et répondants des TM, peuvent convoquer un·e élève entre la fin des cours et le début officiel des vacances d'été, le 27 juin 2026.

2025	Congé	Jeûne fédéral : lundi 22 septembre
	Automne	du vendredi 10 octobre, fin des cours au lundi 27 octobre (8h15)
2026	Hiver	du vendredi 19 décembre 2025 (12h00) au lundi 5 janvier 2026 (8h15)
	Relâches	du vendredi 13 février, fin des cours au lundi 23 février (8h15)
	Printemps	du vendredi 3 avril, fin des cours au lundi 20 avril (8h15)
	Congés	Ascension : jeudi 14 et vendredi 15 mai Lundi de Pentecôte : lundi 25 mai
	Été	du vendredi 26 juin au lundi 17 août

Infrastructures



Plan du site



Le Gymnase de Nyon comprend quatre bâtiments, la Nef (salles A, G, L et salles de sports), l'Atrium (N, P, S), le Tandem (salles de sports) et la Villa (infirmierie).

Toutes et tous les élèves sont tenus d'avoir avec elles/eux leur carte d'étudiant. Celle-ci doit être spontanément présentée à tout membre de la Direction ou du personnel qui en ferait la demande.

Informatique

Les salles d'informatique et de bureautique sont réservées en priorité à l'enseignement. Deux espaces informatiques sont accessibles aux élèves, hors des heures de cours et selon l'horaire d'ouverture du bâtiment, pour des exercices pratiques individuels ; ils sont, dès lors, placés sous la sauvegarde des utilisateurs.

Les élèves s'engagent à utiliser les installations informatiques (matériel et logiciels) conformément à leur vocation éducative. Ils s'abstiennent, en particulier, de toute action sans rapport avec leur formation ou qui pourrait perturber, de quelque façon que ce soit, le bon fonctionnement de ces installations.

Installations sportives

L'utilisation des salles, des douches et du matériel, dans le cadre de la semaine scolaire, est soumise à l'autorisation préalable de la personne responsable de l'enseignement des sports. Le port des chaussures dont les semelles laissent des traces sur le sol n'est pas toléré.

Salles de classe

Les élèves veilleront à ne laisser ni livres, ni valeurs ou effets personnels dans les salles de classe. L'école décline toute responsabilité en cas de vol. Le pique-nique n'est pas autorisé dans les salles de classe.

Le mobilier et le matériel pédagogique de chaque salle de classe sont placés sous la sauvegarde des utilisatrices et utilisateurs. Les dégâts et disparitions non annoncés sont à la charge de la classe.

Pour des raisons évidentes de responsabilité civile et afin d'éviter des sources supplémentaires d'accident, la direction rappelle que l'accès aux salles spéciales de sciences (physique, chimie, biologie) est strictement interdit aux élèves non accompagnés d'une maîtresse ou d'un maître responsable.

Cafétéria - Restaurant

La gérance de la restauration est confiée au centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP), sous la responsabilité de :

M. Alban Kummer - tél. 022 557 55 76

Cafétéria : M. Laurent Buffet - tél. 022 557 55 50

La cafétéria de la Nef est ouverte du lundi au vendredi de 7h15 à 14h30, et offre un vaste choix de viennoiseries, de snacking froid et chaud et de sandwichs frais du jour. Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi.

Des repas (chauds, froids, «street food»), élaborés en collaboration avec la société suisse de nutrition, sont servis de 11h30 à 13h15. Une offre d'assiette du jour végétarienne est également proposée. Le prix de l'assiette du jour, avec une petite salade d'accompagnement est de Fr. 9.- de plus deux plats de pâtes seront proposés à Fr. 7.- et Fr. 8.- ainsi qu'une spécialité à prix variable.

Les personnes ayant des besoins ou des envies alimentaires spécifiques peuvent s'approcher du gérant et de son personnel pour entente.

Conciergerie

Le service de conciergerie du Gymnase de Nyon est placé sous la responsabilité de M. Jean-François CHEVALIER, assisté de M. Jean-Charles CHEVALLEY. Les bâtiments du site de Nyon sont ouverts du lundi au vendredi (de 07h15 à 17h30 pour la Nef, de 07h15 à 18h15 pour l'Atrium).

Casiers

Dans les corridors se trouvent des casiers individuels, numérotés et pouvant être fermés au moyen d'un cadenas. Les casiers situés à l'Atrium, aile sud côté Lausanne (1040 à 1147), sont réservés aux élèves de l'EPCN. Chaque élève ferme son casier au moyen d'un cadenas personnel robuste.

Au plus tard le dernier jour des cours, ou si elle ou il quitte l'établissement en cours d'année, l'élève vide son casier et reprend son cadenas.

A la fin de l'année scolaire, le service de conciergerie est chargé d'ouvrir et de vider les casiers encore munis de cadenas.

